

Le sorcier du village de Kongabe

Cet événement arriva en 1930, au début de ma carrière coloniale.

Je me souviens que ce fut un dimanche. La matinée était belle, ensoleillée, les gouttes d'une rosée épaisse tombaient des feuillages d'arbres entourant la maison sur les allées, ce qui annonçait une journée chaude. Je prenais le petit-déjeuner dans la véranda de ma maison, quand une foule commença à s'assembler – des hommes, des femmes et même des enfants – formée d'habitants du village voisin, Kongabe. Par curiosité, quelques ouvriers de la factorerie arrivèrent également.

« Que veulent-ils ? » demandai-je. Le boy me dit alors qu'il s'agissait d'une « palabre », une querelle ayant pour cause une sorcellerie, pratiquée par un méchant vieil homme qui devait être chassé du village pour ne pas perturber les autres habitants. Je dis que ces choses-là étaient de la compétence du « commandant » de Fort Rousset (actuellement Owando). Ils me répondirent, qu'ils voulaient seulement avoir mon avis, parce qu'il y avait plusieurs solutions, après quoi, ils allaient décider par eux-mêmes avec le chef, le sorcier et le conseil des anciens. L'affaire était pressante, Fort Rousset loin, et l'on ne savait même pas si le « commandant » était de retour de sa tournée d'inspection qu'il effectuait dans le territoire qu'il dirigeait.

Je savais que les Noirs avaient une certaine autonomie pour régler ce genre de conflit en se fondant sur la justice coutumière. Il y avait également une certaine hiérarchisation de cet appareil judiciaire; les petits délits étaient réglés par le chef du village, qui, dans ce cas avait comme attribut une balayette faite des fibres de feuilles de palmier. Le chef de la région représentait une instance supérieure avec une queue de buffle comme emblème de son rang. La justice suprême était rendue par le chef du territoire et l'on pouvait, ici, faire appel à une queue d'éléphant.

Il était évident que les partis en cause devaient payer la justice – dans les petites affaires quelques poules et des œufs; pour la justice de « queue de buffle » outre un montant en argent chaque parti devait donner une chèvre et un mouton; pour les affaires traitées par le chef du territoire il fallait, en plus, fournir quelques défenses d'éléphant (de grandeur moyenne), des filets, des fusils etc.

Ceux qui n'étaient pas contents de la sentence pouvaient faire appel aux tribunaux européens qui appliquaient le Code Napoléon (avec certaines modifications ultérieures). Toutefois, toutes les affaires ne pouvaient pas être portées devant ces tribunaux, surtout celles concernant la sorcellerie, et c'était la source du plus grand nombre de conflits.